



Trèbes.

N° 11/2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 011-211103973-20250402-D11_25-DE

S L O

FOLIO 50

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX AVRIL, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. SENTENAC. LAROCHE. OLLAGNIER. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoint.

MMES. MM. PIÉDRA. CASTANS. DIEDRICH. GRAVES. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. M. QUESNEL. MME NICOLAÏ. VIC.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME JOURDA
M. DE PRADO
M. PANERO
MME DENAT

PROCURATIONS :

MME JOURDA à M. LE MAIRE
M. DE PRADO à M. MAYNARD
M. PANERO à MME VIC

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour du tableau des effectifs en adéquation avec l'évolution de carrière réelle pour chaque agent et les besoins de la commune s'avère nécessaire ;

OUI l'exposé de Madame Jeannine Garino, et sur proposition de Monsieur le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 011-211103973-20250402-D11_25-DE

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Vote : Pour	26
Contre	00
Abstentions	00

APPROUVE la création d'un emploi permanent à temps complet d'ASTEM principal de 2^{ème} classe ;

PRÉCISE que ledit emploi pourra être pourvu par des recrutements contractuels dans les cas prévus aux articles 3-1, 3-2 et 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ainsi que dans les conditions et limites posées par les statuts particuliers ;

PRÉCISE qu'il sera tenu compte de cette actualisation des emplois dans le tableau des effectifs au 31 décembre 2025 qui sera annexé au budget primitif 2026 de la commune de Trèbes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le :
et de sa transmission en Préfecture le :

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



.....
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.